



SNUDI-FO

**Syndicat National Unifié des Directeurs, Instituteurs
et professeurs des écoles de l'enseignement public
Force Ouvrière**

Annonces du président de la République sur l'école : le SNUDI-FO reçu au ministère Beaucoup d'annonces, bien peu de mesures concrètes !

Le SNUDI-FO a été reçu à sa demande au ministère le 24 mai suite aux annonces du Président de la République concernant le 1^{er} degré. En préalable, le SNUDI-FO a demandé si, suite au vote du projet de loi Blanquer Sénat, le projet d'établissements des savoirs fondamentaux (EPSF) était définitivement abandonné.

Le représentant du ministre rappelle que le ministre a déclaré : « *le projet n'est pas mûr* » - « *C'est un engagement fort* » - tout en précisant « *on a tout dans les cartons pour relancer à tout moment* ».

Dédoublage des GS en éducation prioritaire, GS, CP et CE1 à 24... à quel prix ?

Concernant les grandes sections, les CP et les CE1, le ministère indique :

- ▶ les classes de GS en éducation prioritaires seront toutes dédoublées sur le modèle des CP et des CE1 100 % réussite à la rentrée 2020, et là où c'est possible à la rentrée 2019 ;
- ▶ les classes de GS, CP et CE1 hors éducation prioritaire compteront 24 élèves au maximum d'ici la fin du quinquennat, soit à la rentrée 2021 au plus tard.

Avec quels moyens ? Quand on sait que le dédoublement des classes de CP et CE1 en éducation prioritaire a abouti à l'augmentation des effectifs dans toutes les autres classes, on ne peut qu'imaginer le même scénario pour le dédoublement des classes de grandes sections. Et ce n'est pas l'annonce ministérielle de « *marges dégagées suite à la baisse démographique* » qui est de nature à nous rassurer !

● **Le SNUDI-FO a donc exigé la création des postes nécessaires et l'ouverture de la liste complémentaire à hauteur des besoins dès la rentrée 2019 pour faire face à ces nouveaux besoins sans obtenir de réponse.**

Le SNUDI-FO a posé le problème de la non-comptabilisation des classes dédoublées pour les décharges de direction. Le ministère, qui semble découvrir ce problème, nous confirme que toutes les classes doivent être prises en compte pour la décharge de direction.

Le SNUDI-FO invite ainsi les syndicats départementaux à lui faire remonter les situations problématiques.

Pas de fermeture d'école sans accord du maire... une annonce, mais quels effets ?

Le ministère a indiqué que le président de la République s'est également engagé à ne plus fermer d'école d'ici la fin du quinquennat, « *sans l'accord du maire* ».

Le SNUDI-FO a rappelé son opposition à toute fermeture d'école y compris sous la forme de fusion d'écoles entre elles, qu'elle soit demandée par les municipalités ou pas. Le SNUDI-FO a exigé l'annulation de toutes les fermetures d'écoles, de toutes les fusions d'écoles prononcées dans les départements lors des opérations de carte scolaire 2019.

Force est de constater que le ministère n'est pas prêt à accéder à cette demande !

Si le ministère n'associe pas fermeture d'école et fusions d'école, le SNUDI-FO a rappelé au contraire qu'une fusion entraînait la suppression administrative d'une des deux écoles et d'un des deux postes de directeurs

Par ailleurs, le SNUDI-FO a profité de cette audience pour rappeler les revendications du syndicat concernant la direction d'école, à savoir une augmentation des quotités de décharge, une revalorisation indiciaire, une aide administrative statutaire et le refus de tout statut de directeur ainsi que le respect du décret de 1989 sur les missions des directeurs pour mettre fin à l'ingérence croissante des élus locaux dans le fonctionnement des écoles.

Montreuil, le 27 mai 2018